



PISCINE INTERCOMMUNALE
Avenue des loges (ou, 2 Route de l'Octogone)
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

GROUPE :

Club Nautique de l'Ouest

SECTION :

PLONGEE SOUS-MARINE / APNEE

Aigremont – Chambourcy – Le Pecq – Le Vésinet – Mareil - Marly – Marly le Roi – Saint Germain en Laye

Site Internet : www.cnoplongee.fr

F.F.E.S.S.M. N° 07-78-0139

SAISON 2018 - 2019

A REMETTRE AU SECRÉTARIAT

(*) M / Mme / Mlle NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE email :

N° : (*) RUE / AV. :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : PORTABLE :

PROFESSION :

NOM, ADRESSE & N° DE TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT.

.....

.....

Téléphone : Portable :

Cadre réservé au CNO	Numéro	Montant		Adulte	Junior
Chèque 1	Adhésion =	280 € / 252 €	160 € / 144 €
Chèque 2	Licence =	39,70 €	25,10 €
Loisir 1 :	20 €	Loisir Top : 39 €	Assurance compl. =
Loisir 2 :	25 €	Loisir Top : 50 €	Abonnement Subaqua =	0 € / 26 €
Loisir 3 :	42 €	Loisir 3 Top 83 €	Total = €

Niveau de plongée actuel(*) : Débutant – P1 – P2 – P3 – P4 Obtenu le :

Niveau d'apnée actuel (*) : Débutant – A1 – A2 – A3 – A4 – IE1 – IE2 – MEF1 Obtenu le :

Qualification(*) : PE12 – PA12 – PA20 – PE40 – PA40 – PE60 Obtenu le :

Nombre de plongées à ce jour :

- Autorisez-vous la publication sur le site Internet du club, de photos où vous seriez présent (espace privé accessible uniquement aux membres du club) : **OUI - NON**

- Je demande mon adhésion et reconnais avoir pris connaissance des informations figurant au verso et de la fiche de renseignements généraux sur les activités de la section plongée / apnée du C.N.O.

- J'ai noté que les données collectées par le biais de ce formulaire sont EXCLUSIVEMENT destinées à l'établissement de la licence fédérale, à l'envoi d'informations institutionnelles et événementielles du CNO

- J'ai la possibilité de retirer mon consentement à l'utilisation de mes données à tout moment, et d'exercer mes droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, mes droits à la limitation du traitement et à la portabilité des données en adressant un courriel à : contact@cnoplongeeetapnee.fr

St Germain en Laye le : Signature du membre :

Deux documents obligatoires pour tout adhérent au C.N.O. section Plongée/Apnée :

1/ Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des activités subaquatiques.

La plongée en scaphandre en tous milieux, inclut l'orientation et la Plongée Sportive en Piscine, ainsi que l'apnée sous toutes ses formes, en fosse ou en milieu naturel au-delà de 6 m. Ces activités subaquatiques sont considérées comme des disciplines à contraintes particulières et relèvent du système des "un an" de validité du CACI (Certificat médical d'Absence de Contre Indication). De ce fait, la demande de licence, la pratique de ces disciplines, l'inscription à une compétition ou le passage d'un brevet sont subordonnés à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Le renouvellement annuel est donc subordonné à la présentation d'un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Pour toute information complémentaire, se référer au site de la commission médicale de la FFESSM : medical.ffessm.fr

Lors de l'inscription ou de la réinscription au Club le certificat médical devra être établi sur le modèle de la FFESSM, disponible auprès du secrétariat du Club ou téléchargeable sur le site internet de la fédération :

https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/pdf/CACI_V_05_2018.pdf

Ce certificat peut être établi par tout médecin, toutefois le club recommande un Médecin Fédéral (FFESSM), ou un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou un médecin hyperbare subaquatique.

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an à la prise de la licence, au jour de la pratique de l'encadrement, du passage de brevet, ou de la compétition.

Le secrétariat et les moniteurs refuseront l'accès au bassin en cas de non présentation du certificat médical conforme au modèle fédéral.

Un certificat médical ne répondant pas à ces critères sera refusé.

- L'original du certificat médical devra être présenté **avec sa photocopie**. Seule celle-ci sera conservée par le club.

<p>CONSEIL VACCINATIONS : Etant donné la facilité avec laquelle on se blesse sous l'eau (peau plus fragile) il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations (se renseigner auprès de son médecin)</p>
--

2/ Une assurance complémentaire "individuelle accident"

- Compte tenu de la convention d'utilisation de la piscine, tous les plongeurs ou apnéistes inscrits à la section plongée / apnée du Club Nautique de l'Ouest doivent être protégés par une assurance complémentaire "individuelle accident" (la protection en responsabilité civile étant souscrite de fait avec la licence).
- Cette assurance est proposée par la FFESSM via son assureur le courtier LAFONT mais elle peut également être souscrite auprès de votre assureur personnel ou d'autres compagnies ou organismes.
- **La présentation d'une attestation est obligatoire**